



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Véhicules admis dans les sentiers fédérés

Terrebonne, 21 novembre - La question quant au(x) type(s) de véhicule(s) permis dans les sentiers de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) suscite de nombreuses questions auprès de nos membres, notamment en raison de l'arrivée de nouveaux véhicules d'hiver motorisés, sans parler de véhicules munis de kits d'adaptation les rendant utilisables en hiver. Considérant ceci, la FCMQ tient à informer les adeptes de ces véhicules et d'assurer la sécurité de ses membres lorsqu'ils circulent en sentier.

Dans un premier temps, il est important de noter que la *Loi sur les véhicules hors route* (LVHR), le cadre légal pour l'activité motoneige au Québec, accorde l'autorité, selon l'article 71, d'imposer des restrictions et des conditions quant aux types de véhicules autorisés à circuler dans les sentiers. Question de sauvegarder la sécurité de tous, **la Fédération a choisi de limiter son autorisation à utiliser les sentiers fédérés aux véhicules qui sont pourvus de l'étiquette de certification noire et blanche du *Snowmobile Safety and Certification Committee (SSCC)***, celle-ci étant généralement apposée sur le tunnel droit du véhicule. De ce fait, les *snowbikes* (les motos hors-route munies d'un kit d'adaptation (ex. Timbersled)), ne sont pas admis, ni les Widescape. Afin de respecter ladite restriction, la FCMQ a choisi de ne pas émettre de droits d'accès pour ces types de véhicules.

En terminant, la FCMQ rappelle que pour circuler en sentier, les motoneigistes doivent se procurer un droit d'accès au fcmq.qc.ca.

À propos de la FCMQ

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec est un organisme à but non lucratif comptant plus de quarante-neuf années de service. Elle est vouée au développement et à la promotion de la pratique sécuritaire de la motoneige dans tout le Québec. La FCMQ veille à la défense des intérêts de ses membres et de toutes personnes concernées par l'activité. Plus de 4 500 bénévoles consacrent chaque année près de 800 000 heures à l'entretien du réseau provincial de sentiers de motoneige.

Source :

Service des relations médias

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)



FCMQ

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE
MOTONEIGISTES DU QUÉBEC

medias@fcmq.qc.ca

(514) 252-3076 ou (438) 862-3820